06008 -MAISON DU LAC CC LAC AIGUEBELETTE

DELIBERATION DU 16-mars-23

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de André BOIS Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT	VIREMENT DE	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SF	L'EXERCICE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2021		2022	2022	REALISER	COMPTE POUR
						L'AFFECTATION
						DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	0.00 €		0.00 €	0.00€	0.00 €	0.00 €
IIIVEST	0.00 C		0.00 €	0.00€	0.00 €	0.00 €
FONCT	77 420 31 €	77 420.31 € 0.00 €	-23 134.86 €	Recettes		54 285.45 €
TONCI	77 420.51 €	0.00 €	-25 154.00 €	() × ()		34 283.43 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2022	54 285.45 €	
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)			
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1	0.00€		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionn	54 285.45 €		
Total affecté au c/ 1068 :		0.00€	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2022		
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00€	

Fait à Nances Délibéré par Le conseil communautaire Le 21-mars-23 Le 16-mars-23



Nombre de membres en exercice : 28
Présents : 20
Suffrages exprimés dont 7 pouvoirs: 27
Abs : 0

Pour: 27
Contre: 0

10-mars-23

Date de la convocation :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/03/2023